

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 7 novembre 2011, à 19 h, à la salle du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à un bâtiment résidentiel unifamilial projeté sur les lots 3881635 et 3881637 du Cadastre du Québec, situés en bordure du boulevard Gouin Ouest, entre la place René-Guénette et l'avenue de Saint-Castin.

Cette dérogation mineure autoriserait malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) :

- un taux d'implantation au sol inférieur au taux minimum prescrit;
- une implantation à une distance de la voie publique supérieure à l'alignement prescrit;
- une hauteur par rapport au niveau naturel du terrain supérieure au maximum prescrit.

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

DONNÉ à Montréal, ce vingt-deuxième jour d'octobre deux mille onze.

Diane Rodrigue
Secrétaire d'arrondissement substitut
Directrice – Performance, greffe et services administratifs